



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS**

**MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES -
FOURNITURE DE PIECES ET DE PRESTATIONS POUR VEHICULES ET MATERIELS (20
LOTS) - SIGNATURES DES ACCORDS-CADRES POUR LES LOTS 5 ET 13**

Vu la décision n°2023_775 en date du 6 décembre 2023 par laquelle le Président a déclaré sans suite au motif d'infructuosité, les lots 2, 5, 8, 13, 14, 18, 20, et de les relancer en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément aux articles L2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique.

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, a lancé plusieurs consultations sous la forme de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique, ayant pour objet des fournitures de pièces et de prestations pour véhicules, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, décomposés de la manière suivante :

- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg, avec un montant minimum annuel de 50 000 €HT et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland, avec un montant minimum annuel de 5 000 €HT et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir les propositions suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg avec la société TERBERG MATEC, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines
- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland avec la société EV 10, ayant son siège social à Banteaux (59266), 764 rue de Cambrai

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet les fournitures de pièces et de prestations pour véhicules pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification , reconductible tacitement trois fois un an, dans les mêmes conditions, et de les signer avec avec les sociétés suivantes :

- Lot 5 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine Eurovoirie – Terberg avec la société TERBERG MATEC, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 200 000 € HT,

- Lot 13 : Fourniture de pièces et de prestations certifiées origine New Holland avec la société EV 10 ayant son siège social à Banteaux (59266), 764 rue de Cambrai, avec un montant minimum annuel de 5 000 € HT et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..-4. JUIL. 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 JUIL. 2024

Et de la publication le : - 5 JUIL. 2024

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel